

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS

-----  
Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

-----  
Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Convention de coopération  
entre EPCI

Date de convocation :

05 juin 2023

Date de séance :

13 juin 2023

Date d'affichage :

19 juin 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 36

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de la CCNS à PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

*Etaient présents :*

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, BRIAU, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE.

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, PHILIPPE, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, LOUETTE,

*Etaient absents, excusés :*

Mme CAPRON, DE ALMEIDA, LICOUR

Mrs LEITAO, GOURGUECHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, DELATRE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D. LEBLANC JM.

M LEITAO donne pouvoir à M DUFRENOY

M PARMENTIER donne pouvoir à M HENRY

M GROSSEL donne pouvoir à Mme ALEXANDRE

M DUCROTOY donne pouvoir à Mme CERNEY

Secrétaire de séance : M PINCHON

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

VU les statuts de la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie

VU les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes Nièvre et Somme (CCNS) assure la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'entretien et de restauration de la rivière Nièvre et ses affluents, la Fieffe et la Domart.

Dans un souci de gestion à l'échelle hydrographique et de continuité des opérations d'entretien, Monsieur le Président propose au conseil communautaire le rattachement de la tête

de bassin de la Fieffes (commune de Fieffes-Montrelet, territoire de la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie) au réseau hydrographique concerné par le plan de gestion 2019-2024 porté par la CCNS, et ce, par une convention de coopération établie entre la CCNS et la CCTNP.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de signer la convention de coopération entre EPCI avec la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la convention et à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 19 juin 2023 et de sa publication le 19 juin 2023.

